

CHIFFRE DE LA SEMAINE

25.5

°C, c'est la température maximale enregistrée ce samedi 13 avril 2024 à Beaucouzé. Une température digne d'un mois de juin mais de courte durée (source : Weather Measures).

AGENDA

- **Renouvellement Certiphyto**
Pour tout renseignement, prenez contact avec Sandra SALIOU au 02 41 96 77 66.
- **Enquête dans le cadre du projet ASSOPROTECT** pour identifier les motivations et freins au développement des associations de cultures ainsi que les besoins des agriculteurs. Pour y répondre, cliquez [ICI](#).
- Le LARCA peut réaliser les [analyses de vos fourrages](#) pour optimiser vos rations et les [analyses foliaires PK](#) pour piloter la fertilisation de vos prairies.

COLZA : vigilance charançons des siliques et pucerons cendrés.

Stades : de G2 (les 10 premières siliques ont une longueur comprise entre 2 et 4 cm) à G4 (les 10 premières siliques sont bosselées).

Situation : dans l'ensemble, les colzas sont plutôt sains même si des symptômes de phoma au niveau du collet, de cylindrosporiose, de pseudocercosporiose, de mycosphaerella et de mildiou ont été signalés dans quelques parcelles. Du côté des ravageurs, méligèthes, larves de méligèthes, charançons des siliques et quelques colonies de pucerons cendrés peuvent être présents sur les plantes ou dans les cuvettes jaunes.

Préconisations

Maladies : les interventions contre le sclérotinia ont dû être réalisées. En fonction des conditions météo, la surveillance par rapport aux maladies de fin de cycle reste de mise.

Charançons des siliques : en perforant les jeunes siliques pour s'alimenter ou pour pondre, ils permettent aux cécidomyies (petites mouches) d'y pondre également. Les larves de ces dernières provoqueront l'éclatement des siliques et des pertes pouvant atteindre jusqu'à 50% de la récolte. La lutte passe donc par celle des charançons des siliques lorsque l'on observe 1 charançon pour 2 plantes en moyenne. Une intervention en bordure de champ peut suffire avec Karaté Zéon à 0.05 L/ha.

Pucerons cendrés : ils sont encore peu présents. Une intervention avec Mavrik Jet à 2 L/ha sera justifiée si le seuil de 2 colonies par m² est atteint. Là-aussi, un traitement en bordure peut être suffisant.

Avant toute intervention insecticide, vérifiez bien la présence des auxiliaires.

🕒 En effet, les pucerons sont régulés par de nombreux auxiliaires (syrphes, coccinelles, névroptères, parasitoïdes, ...). Leur présence peut limiter le développement des colonies. Ne pas traiter en présence des abeilles !

Larves de méligèthes : ce sont des larves assez mobiles, mesurant de 1.5 à 4 mm de long, avec 3 paires de pattes thoraciques noires et une tête noire.



Elles se nourrissent de pollen et de nectar mais causent nettement moins de dégâts que les adultes. Une même larve peut endommager plusieurs boutons floraux. Le développement des larves dure 27 à 30 jours. Elles tombent ensuite au sol vers la fin de la floraison.

Zoom de la semaine

Cultures concernées : toutes.

Distribution : se rencontre sur tous les types de sol avec une préférence pour les sols humides, argileux et fertiles.

Nuisibilité : forte. En blé, 15 pousses/m² entraîneraient une baisse de rendement de près de 35 %.

Chardon des champs

Description : vivace à feuilles caulinaires lancéolées et piquantes. Tige dressée, anguleuse, ramifiée et légèrement poilue. Fleurs rose violacé disposées en grappe.

Moyens de lutte

Combiner déchaumages, faux-semis, labour et herbicides spécifiques.



Photo : CAPDL.

CEREALES A PAILLE : régulation sous condition.

Stades : entre 2 nœuds et dernière feuille étalée.

Situation : les conditions climatiques (temps chaud puis maintien de l'humidité avec des petites averses) restent favorables au développement des maladies foliaires. Dans certaines parcelles, des jaunissements de feuilles sont apparus. Il faut aller observer de plus près les symptômes pour vérifier s'il s'agit de rouille jaune ou de jaunisse nanisante de l'orge (maladie virale transmise par les pucerons à l'automne). Le climat associé à la bonne valorisation de l'azote et des tallages finalement importants augmente aussi les risques de verse.

Préconisations

Maladies : se reporter à l'écho des cultures n°6. Si les blés arrivent à 2 nœuds, une intervention est recommandée sur variétés sensibles. Si vous arrivez à dernière feuille étalée et sans avoir encore fait de protection, là-aussi, une intervention est justifiée. Sur orge, les derniers fongicides sont à faire avant la sortie des barbes. Dans tous les cas, ne pas dépasser 25 jours entre 2 interventions.

Régulateurs : à ce jour, les stades ont bien évolué. Il est donc important de bien choisir ses produits. Sur blé et orge, si le stade 2 nœuds est dépassé, il faut désormais se tourner vers des produits comme Etheverse à 0.5-0.6 L/ha (voire 1 L/ha pour l'effet durcisseur sur orge et avant sortie des barbes), Orfevre à 0.75-1 L/ha ou Terpal à 1-1.5 L/ha qui peuvent être utilisés jusqu'à dernière feuille étalée.



Pour rappel, les régulateurs doivent être appliqués sur des cultures en bon état végétatif, dans des conditions de températures douces et sans grandes amplitudes thermiques (écarts inférieurs à 15 °C). Il est préférable de décaler la date d'intervention si des températures inférieures à 5°C sont prévues dans les 5 jours suivants.
Pas de mélange régulateur/herbicide car il y a des risques de phytotoxicité et d'antagonismes.

POIS DE PRINTEMPS : sitones à surveiller.

Stades : de levée à 3 paires de feuilles.

Situation : des dégâts de sitones ont déjà pu être observés sur les feuilles.

Préconisations

Sitones : ce sont des charançons de 3.5 à 5 mm de long, de couleur gris brun. Les sitones sont actifs par temps ensoleillé et dès que la température dépasse 12 °C. Les adultes attaquent les bords des feuilles sous forme d'encoches semi-circulaires. C'est la destruction des nodosités, puis des radicules et des racines par les larves qui, en perturbant l'alimentation azotée des cultures, engendre une nuisibilité. Les pertes de rendement peuvent atteindre 10-12 q/ha dans les cas extrêmes et une baisse du taux de protéines jusqu'à 30 %. Cependant, quelques nodosités saines plus l'azote du sol peuvent suffire à nourrir la plante. A partir de 5 à 10 encoches par plante sur les 1^{ères} feuilles émises, intervenir avec Karaté Zéon à 0.0625 L/ha. Maintenir ensuite la surveillance et réintervenir si le seuil est à nouveau dépassé sur les jeunes feuilles émises avant 6 feuilles.

Informations sur les produits phytopharmaceutiques cités

Nom commercial	Matières actives	ZNT	DVP	DSPPR*
ETHEVERSE	Ethephon 480 g/L	5 m	-	5 m
KARATE ZEON	Lambda-cyhalothrine 100g/L	20 m à 0.05 L et 0.0625 L	-	5 m
MAVRIK JET	Tau-fluvalinate 18 g/L + pyrimicarbe 50 g/L	5 m	-	10 m
ORFEVRE	Prohexadione-calcium 50 g/L	5 m	-	3 m
TERPAL	Ethephon 155 g/L + chlorure de mépiquat 205 g/L	5 m	-	5 m

* Distance de Sécurité vis-à-vis des Personnes Présentes et des Résidents.

RECOMMANDATIONS



Techniques alternatives



Absence de techniques alternatives

Avant toute utilisation de produits phytosanitaires, bien lire l'étiquette où tous les risques et les restrictions d'emploi figurent.

Enjeux environnementaux, se référer à : <https://pays-de-la-loire.chambres-agriculture.fr/agriculture-pays-de-la-loire/reglementation/>

Mise en œuvre d'actions concourant aux économies de produits phytopharmaceutiques : https://alim.agriculture.gouv.fr/cepp/content/ap_fiches_action

Base d'observations : parcelles situées en Pays de la Loire et utilisation des observations du Bulletin de santé du végétal consultable gratuitement sur <https://pays-de-la-loire.chambres-agriculture.fr/innovation-rd/agronomie-vegetal/bulletins-techniques-dont-bsv/bsv-pays-de-la-loire/>

Observations du BSV N° 10 du 16/04/2024

Toutes les informations sur les produits phytosanitaires sur : <http://ephy.anses.fr/>

La Chambre d'agriculture de région Pays de la Loire est agréée, par le Ministère en charge de l'agriculture, pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par CDA France.

Dans le cadre de sa responsabilité civile, la Chambre d'Agriculture de région Pays de la Loire est assurée pour toutes ses activités de conseil y compris phytosanitaire auprès de GROUPAMA Loire Bretagne sous le numéro de police : 04403837J.

Siège social
Chambre d'agriculture de région
Pays de la Loire
9 rue André-Brouard – CS 70510
49105 ANGERS Cedex 02 – FRANCE
Tél. +33 (0)2 41 18 60 00
accueil@pl.chambagri.fr
Siret 130 031 487 00015 / NAF 9411Z

Rédaction : Laëtitia TEMEN
Comité de lecture : Meggie Belte, Céline Boisard, Jonathan Chéné, Apolline Cosse, Elsa David, Morgane Guilbaud, Cécilia Moltrasio, Laëtitia Temen.

REPRODUCTION INTERDITE L'écho des cultures – n°7 du 17/04/2024

Avec la contribution régionale du conseil d'affaires agricole de développement agricole et rural
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

DÉPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE
anjou